

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 28 février 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
04 MARS 2019**

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, CONVERT Jacques, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle

Absents : ANDRE Isabelle, BERNOU Malika, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, MARTIN Catherine.

**PROCURATION** : Madame BERNOU Malika à donné pouvoir à Madame BERNON Martine

**SECRETARE DE SEANCE** : Sandrine CAVALLO

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 28 février 2019

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 28 février 2019

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04  
FEVRIER 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Floriane PALUMBO (jusqu'à 21h03), Andréa POLLIER.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0



## I – FINANCES

### ➤ BUDGET 2018 – Compte de Gestion

Monsieur Convert rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année N+1.

Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Il présente ensuite les résultats budgétaires de l'exercice tel qu'ils sont établis par le compte de gestion.

En section d'investissement :

- en recettes	1 569 835.99 €
- en dépenses	2 145 642.25 €

**Soit un déficit de - 575 806.26 €**

En section de fonctionnement

- en recettes	2 299 422.76 €
- en dépenses	1 572 982.43 €

**Soit un excédent de +726 440,33 €**

**Le résultat des deux sections est de + 150 634.07 €**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA MOTTE SERVOLEX

ETABLISSEMENT : VOGLANS

## Résultats budgétaires de l'exercice

97100 - VOGLANS

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 842 926,44	2 339 330,00	5 182 256,44
Titres de recette émis (b)	1 569 835,99	2 304 740,08	3 874 576,07
Réductions de titres (c)		5 317,32	5 317,32
Recettes nettes (d = a - c)	1 569 835,99	2 299 422,76	3 869 258,75
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 842 926,44	2 339 430,00	5 182 356,44
Mandats émis (f)	2 145 642,25	1 576 233,93	3 721 876,18
Annulations de mandats (g)		3 249,50	3 249,50
Dépenses nettes (h = f - g)	2 145 642,25	1 572 982,43	3 718 624,68
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		726 440,33	150 634,07
(b - d) Déficit	575 806,26		

A ces résultats, il faut intégrer les résultats de clôture de l'exercice 2017 soit :

- en section d'investissement, le déficit de 403 978.36 € ce qui porte le résultat de clôture de l'exercice 2018 à - 979 784.62 €

Pour la section de fonctionnement, Monsieur Convert rappelle que l'excédent de 2017 d'un montant de 827 732.44 € a été affecté en section d'investissement.

Pour 2018, le résultat de clôture pour cette section reste excédentaire pour un montant de 726 440.33 €.

Le résultat de ces deux sections est de - 253 344.29 €.

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-403 978,36		-575 906,16		-979 784,62
Fonctionnement	827 732,44	827 732,44	726 440,33		726 440,33
<b>TOTAL I</b>	<b>423 754,08</b>	<b>827 732,44</b>	<b>150 534,07</b>		<b>-253 344,29</b>
II - Budgets des services à caractère administratif 97103-CCAS VOGLANS					
Investissement					
Fonctionnement	19 663,59		-8 503,21		11 160,38
<b>Sous-Total</b>	<b>19 663,59</b>		<b>-8 503,21</b>		<b>11 160,38</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>19 663,59</b>		<b>-8 503,21</b>		<b>11 160,38</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>443 417,67</b>	<b>827 732,44</b>	<b>142 030,86</b>		<b>-242 183,91</b>

....11

A l'issue de cette présentation, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2018.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ BUDGET 2018 – Compte Administratif

Monsieur Convert poursuit en présentant le compte administratif 2018 et pour cela, précise que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il fait remarquer que l'approbation du compte administratif 2018 est largement dans les délais imposés par la réglementation.

Monsieur Convert donne lecture des différents états du compte administratif 2018.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal	CA 2018
-------------------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	653 136,00	641 656,91	0,00	0,00	11 479,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	737 500,00	733 019,24	0,00	0,00	4 480,76
014	Atténuations de produits	46 800,00	45 513,00	0,00	0,00	87,00
66	Autres charges de gestion courante	142 700,00	129 303,70	0,00	0,00	13 396,30
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 578 936,00</b>	<b>1 549 492,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 443,15</b>
66	Charges financières	4 000,00	2 970,53	0,00	0,00	1 029,47
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	319,05	0,00	0,00	1 680,96
022	Dépenses Imprévues ( fonctionnement )	0,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 584 936,00</b>	<b>1 552 782,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 153,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	733 094,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	1 100,00	20 200,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>734 194,00</b>	<b>20 200,00</b>			<b>713 984,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 319 130,00</b>	<b>1 572 982,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>746 147,57</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
D002	Déficit de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	60 518,97	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	163 210,00	152 930,56	0,00	0,00	10 279,44
73	Impôts et taxes	1 733 193,00	1 688 605,86	0,00	0,00	64 587,34
74	Dotations, subventions et participations	83 187,00	85 853,90	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	297 030,00	300 858,91	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 316 630,00</b>	<b>2 288 768,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 864,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	30 656,76	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 319 130,00</b>	<b>2 299 422,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 707,24</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 319 130,00</b>	<b>2 299 422,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 707,24</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	844 448,08	810 390,21	34 000,00	57,87
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 555 000,00	1 307 521,10	233 000,00	14 478,90
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 399 448,08</b>	<b>2 117 911,31</b>	<b>267 000,00</b>	<b>14 536,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	0,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	27 730,94	0,00	11 269,06
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>39 500,00</b>	<b>27 730,94</b>	<b>0,00</b>	<b>11 769,06</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 438 948,08</b>	<b>2 145 642,25</b>	<b>267 000,00</b>	<b>26 305,83</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 438 948,08</b>	<b>2 145 642,25</b>	<b>267 000,00</b>	<b>26 305,83</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017</b>		<b>403 978,36</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	44 000,00	47 294,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	670 000,00	450 000,00	220 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 000,00	397,74	330 000,00	19 602,26
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 077,84	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 064 000,00</b>	<b>505 769,88</b>	<b>550 000,00</b>	<b>8 230,32</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	215 000,00	213 224,07	0,00	1 775,93
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	827 732,44	827 732,44	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 909,80	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 044 732,44</b>	<b>1 043 866,31</b>	<b>0,00</b>	<b>866,13</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 108 732,44</b>	<b>1 549 635,99</b>	<b>550 000,00</b>	<b>9 096,45</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	733 094,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 100,00	20 200,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>734 194,00</b>	<b>20 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>713 994,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 842 926,44</b>	<b>1 569 835,99</b>	<b>550 000,00</b>	<b>723 090,45</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017</b>		<b>0,00</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 267 000,00</b>	<b>L 550 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles	34 000,00	330 000,00
23	Immobilisations en cours	233 000,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Résultats = Recettes - Dépenses

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	1 572 582,43	G	2 299 422,78	+ 726 440.33
	Section d'investissement	B	2 145 642,25	H	1 569 235,99	- 575 806.26
		+		+		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	(n.c.)	I	(n.c.)	
	Report en section d'investissement (001)	D	403 978,36	J	(n.c.)	- 403 978.36
		=		=		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			<b>4 122 803,04</b>		<b>3 869 258,77</b>	<b>- 253 344.29</b>
		= A+B+C+D		= G+H+I+J		
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	267 000,00	L	550 000,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>		<b>E+F</b>	<b>267 000,00</b>	<b>K+L</b>	<b>550 000,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 572 582,43	= G+I+K	2 299 422,78	+726 440.33
	Section d'investissement	= B+D+F	2 616 620,61	= H+J+L	2 119 235,99	- 696 784.62
	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>4 389 803,04</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>4 419 258,77</b>

Après la présentation de tous ces états financiers, en l'absence de Monsieur le maire, Madame BERNON, première adjointe, demande à l'assemblée de se prononcer sur ce compte administratif 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Pour : 12 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

➤ Affectation des résultats 2018 sur budget 2019

A la suite de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, Monsieur Convert propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- L'excédent de fonctionnement, en recettes d'investissement
  - **compte 1068** 726 440,33 €
- Le déficit d'investissement, en dépenses d'investissement
  - **compte 001** 979 784.62 €

Le conseil municipal, à la demande de Monsieur le maire, approuve l'affectation des résultats tels que proposé par Monsieur Convert.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

➤ BUDGET 2019 – Taux communaux

Avant d'évoquer les taux de 2019, Monsieur Convert présente le tableau ci-dessous, qui reprend, depuis 2015, l'évolution du produit des taxes sans modification des taux.

**COMPARATIF SUR LES ANNEES ANTERIEURES**

Année	BASES			PRODUITS			TOTAL
	TH	FB	FNB	TH	FB	FNB	
2015	6,15	13,01	38,71	129 577	525 430	6165	661 171
	2 106 940	4 038 659	15 925				
2016	6,15	13,01	38,71	133 494	545 710	5 921	685 126
	2 170 634	4 194 546	15 296				
2017	6,15	13,01	38,71	133 279	559 897	5961	699 137
	2 167 129	4 304 004	15 398				
2018	6,15	13,01	38,71	135 054	588 182	5961	729 197
	2 196 000	4 521 000	15 400				

Pour 2019, n'ayant pas reçu l'Etat 1259, sur lequel les services de l'Etat, renseigne les bases prévisionnelles de la Taxe Habitation, du Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, pour l'année à venir, Monsieur Convert propose le prévisionnel suivant avec une réévaluation des bases d'environ 2%.



## PREVISIONNEL 2019

	TH	FB	FNB	MONTANT TOTAL
BASES	2 243 000	4 575 085	15 497	
TAUX	6,15	13,01	38,71	
PRODUITS	137 944	595 088	5998	739 030

A l'issue de cette présentation, Monsieur le maire, propose de maintenir pour 2019, les taux appliqués sur les années antérieures à savoir :

Taxe Habitation	:	6.15 %
Foncier Bâti	:	13.01 %
Foncier Non Bâti	:	38.71 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le maintien des taux tels que présenté par Monsieur le maire.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### ➤ Attributions des subventions 2019

Monsieur Convert informe l'assemblée que la commission « Finances » réunie le 18 février 2019 a étudié toutes les demandes de subventions déposées en mairie et a attribué aux associations locales les montants suivants.

Avant de mettre en délibération, Monsieur le maire demande à tout conseiller municipal ayant des fonctions dans une de ces associations, de bien vouloir ne pas prendre part au vote, lors de l'attribution de la subvention à l'association dont il est membre.

### SUBVENTIONS ALLOUES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ALLOUEES POUR 2019	POUR	ABSTENTION (A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
<b>SCIC PLANET BOUT'D'CHOUX</b>	12 500 €	13 dont 1 pouvoir	-----	-----
<b>UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS (COTISATION ASS. ANC. COMBATTANTS VOGLANS)</b>	36 €	13 dont 1 pouvoir	-----	-----
<b>ASSOCIATION PARENTS ELEVES</b>	1400 €	13 dont 1 pouvoir	-----	-----



<b>LOISIR MUSIQUE</b>	1000 €	12 dont 1 pouvoir	----	<b>J. Convert</b>
<b>ASSOCIATION "LES RECYCLES"</b>	300 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASSOCIATION SPORTIVE DE VOGLANS (ECOLE ELEMENTAIRE)</b>	3 000 €	12 dont 1 pouvoir	----	<b>S. Cavallo</b>
<b>ASSOCIATION TOUCH'RUGBY</b>	1400 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASSOCIATION SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE</b>	2 500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>LES COPAINS D'ACCORD</b>	300 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>EPGV - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</b>	800 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>CREA PATCHWORK</b>	300 €	12 dont 1 pouvoir	----	<b>A.Pollier</b>
<b>ELAN VOGLANAIS</b>	2 750 €	12 dont 1 pouvoir	----	<b>J. Convert</b>
<b>E.S.V.V. JUDO</b>	500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>E.S.V.V. FOOTBALL</b>	4 000 €	11 dont 1 pouvoir	----	<b>D.Elhombre J.Noiray</b>
<b>CCAS</b>	4 500 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----

Le montant total versé aux associations locales, CCAS, compris est de **35 286 €**

Il a été fait de même pour l'octroi des subventions allouées au titre de la solidarité aux associations et organismes extérieurs.

**SUBVENTIONS ALLOUEES  
AU TITRE  
DE LA SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

<b>BANQUE ALIMENTAIRE</b>	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASSOCIATION CARRITATIVE "RESTO DU CŒUR"</b>	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>SOUVENIRS FRANÇAIS AIX-LES-BAINS</b>	40 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASS. APEI "LES PAPILLONS BLANCS"</b>	140 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASS. JALMALV (accompagnement fin de vie)</b>	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASS. LOCOMOTIVE (accompagnement enfants cancéreux)</b>	100 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASSOCIATION "SCLEROSES"</b>	100 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----
<b>ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC</b>	200 €	13 dont 1 pouvoir	----	-----

<b>COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER</b>	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	----- -----
<b>ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER</b>	150 €	13 dont 1 pouvoir	----	----- -----

Le montant total versé au titre de la solidarité aux associations et organismes extérieurs est de **1 330.00 €**

➤ **INFORMATIONS**

- Endettement pluriannuel

Monsieur Convert présente à l'assemblée le tableau d'endettement pluriannuel des emprunts contractés par la commune de Voglans.

**Budget Budget Communal**

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
000011480394	EMPRUNT 150 000	22 403.80	22 253.80	22 253.80	22 253.80	22 253.80	22 253.80	22 253.92	0.00	0.00	0.00
00001317888	EMPRUNT CRCA 250 000 €	37 464.28	37 178.57	36 882.85	36 807.14	36 321.42	36 035.71	17 910.75	0.00	0.00	0.00
00001480582	EMPRUNT 270 000 €	27 1407.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1101	Réalisation de la Micro-crèche	7 000.00	7 000.00	7 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget Budget Communal</b>		<b>338 275.41</b>	<b>68 432.37</b>	<b>66 146.65</b>	<b>58 860.94</b>	<b>58 575.22</b>	<b>58 289.51</b>	<b>40 164.67</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

- Barème de modulation des taux de subventions 2019

Monsieur Convert informe que l'assemblée départementale a rappelé par courrier, le dispositif de modulation des taux, mis en place lors de sa séance du 23 juin 2014.

- La prise en compte du potentiel financier,
- Un calcul progressif des taux – suppression des effets de seuil
- Un calcul maintenant la prise en compte de l'effort fiscal,
- Une clause de garantie limitant à 4 points maximum la baisse de taux pour une commune d'une année sur l'autre

Sur la base des données de la DGF 2018, l'Assemblée départementale a retenu les taux suivants pour notre collectivité.

<i>Taux modulés</i>		
Fourchette « basse » entre 10% et 30%	Fourchette « médiane » entre 15% et 60%	Fourchette « haute » entre 20% et 78%
<b>10</b>	<b>15</b>	<b>20</b>

## **II – Syndicat Départemental d’Energie de la Savoie – S.D.E.S.**

### **➤ Modifications statutaires**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Energie de la Savoie, qui ont été approuvés lors de la séance du 18 décembre 2018.

Les principaux points faisant l’objet de modifications au regard des évolutions précédentes concrétisées par deux arrêtés préfectoraux des 28 janvier 2011 et 6 février 2012, sont les suivants :

- changement d’adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet en date du 24 juin 2013,

- évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, la prochaine mise à jour étant simplement actée par une délibération du comité syndical,

- introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant le cas échéant d’adapter les statuts aux évolutions potentielles tant règlementaires que circonstancielles ;

A l’issue de cette présentation, Monsieur le maire demande à l’assemblée de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal, émet un avis favorable aux nouveaux statuts du S.D.E.S.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

## **III - AMENAGEMENT DE L’ESPACE**

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d’urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 4 février 2019.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019**  
**LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 04/02/2019**

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
<b>PLANS DE CONSTRUCTION</b>					
PC 18 C 1016	SCI NOUNA	28/06/2018	Aménagement usine de production de bière	Rue de la Gare	Accordé le 21/02/2019
PC 18 C 1016	PHARAMAND Jean-François	20/07/2019	Restructuration et extension d'une maison (6 logements au total)	72 place de l'Eglise	Accordé le 05/02/2019
PC 18 C 1024	HERVE THIZY TRAITEUR	29/11/2018	Fermeture d'un auvent existant	237 rue de la Prairie	Accordé le 15/02/2019
<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>					
DP 18 C 5039	VOIRON Claude	Accordée le 11/12/2018	Piscine béton	212 allée des Primevères	Annulée le 05/02/2019
DP 19 C 5002	REYNAUD Pascal	15/01/2019	Division foncière	183 chemin du Berlinguet	Refusée le 08/02/2019
DP 19 C 5004	ROGES Laurence & Consorts	26/01/2019	Division foncière	566 chemin de Sonnaz Allée des Hauts de Voglans	Accordée le 06/02/2019
DP 19 C 5005	VOIRON Claude	28/01/2019	Piscine coque	212 allée des Primvères	Accordée le 11/02/2019
DP 19 C 5007	REYNAUD Pascal	19/02/2019	Division foncière	183 chemin du Berlinguet	Accordée le 27/02/2019
<b>CONTRATS D'URBANISME (CUMMATS)</b>					
CU 19 C 2006	Maître BORDET	06/02/2019	Maison MASSONNAT/MARTIN	55 chemin des Carrières	Arrêté le 08/02/2019
CU 19 C 2007	Maître BANI	07/02/2019	Maison GUN	90 chemin Sous Bois	Arrêté le 11/02/2019
CU 19 C 2008	SCP VISIER-PHILIPPE OLLAGNON-DELROSE...	07/02/2019	Maison YILMAZ	519 rue de la Plaine (Ex. 560 route du Bourget)	Arrêté le 11/02/2019
CU 19 C 2009	SCP CASTILLON DEVRED EZANNO	08/02/2019	Local SCI L'ERABLE	Rue Pré Meurt	Arrêté le 11/02/2019
CU 19 C 2010	Maître CHAPAT	13/02/2019	Succession MIGNOT	25 allée du Nivolet (Ex. 261 rue Centrale)	Arrêté le 14/02/2019

#### **IV - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**



##### ➤ **Planète Jeunes**

Madame BERNON informe l'assemblée que suite au départ de la commune de Mouxy du SIVU Planète Jeunes, les délégués syndicaux ont opéré à un toilettage des statuts de Planète Jeunes.

Il est rappelé dans ces nouveaux statuts :

- les compétences de ce syndicat :
  - les Lieux d'Accueil Enfants – Parents (LAEP)
  - les Relais Enfants-Parents-Assistantes Maternelles (REPAM),
  - les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) pour les 3-17 ans, hors TAP,
  - les activités jeunesse pour les 11-25 ans,
  - d'interventions artistiques et culturelles en milieu scolaire,
  - l'animation en lien avec les familles des communes membres du Syndicat,

- les formations et conférences.

- La dissolution et liquidation en cas de reprise par un autre EPCI, éventuellement l'agglomération,
- La formation de ce syndicat avec 16 membres titulaires dont 4 par commune,
- La clé de répartition avec une part fixe, équivalente à 5% du budget du syndicat, répartie en parts égales entre chaque commune membre et une part variable définie selon trois critères, 1/3 en fonction de la population, 1/3 en fonction du potentiel financier de la commune de l'année N-1 et 1/3 en fonction de la fréquentation des enfants, jeunes et familles aux activités.

Pour 2019, la participation de la commune augmentera, au vu la fréquentation plus importante sur l'année dernière.

La participation à l'investissement pour le bâtiment est divisée en quatre et si le bâtiment est revendu, le montant de la vente sera divisé en quatre parts égales.

Dans ces nouveaux statuts, il a été précisé les modalités de retrait d'une commune membre. Elle devra régler l'intégralité de sa contribution financière annuelle et non au prorata du temps passé, comme cela a été fait. La contribution liée à la construction du nouveau bâtiment sera payée jusqu'à l'échéance des prêts.

Monsieur Mercier précise qu'une cérémonie a été organisée pour la « pose de la première pierre ». Même si le bâtiment paraît grand, sa capacité d'accueil sera-t-elle suffisante, au vu de l'évolution grandissante de la fréquentation ?

A l'issue de cette exposé, Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux statuts.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

## ➤ Ecoles

Madame BERNON informe que les inscriptions scolaires sont en cours et que la commission scolaire sera prochainement réunie.

## VII - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

En raison de l'absence de Madame BERNOU, Madame BERNON présente les différentes manifestations qui ont ou auront lieu sur le mois de mars.

L'exposition sur la 13<sup>ème</sup> Nuit de la Chouette qui est organisée tous les 2 ans par la FRAPNA, a eu lieu ce samedi 02 mars 2019 à la Salle Belle Eau au Complexe Noël Mercier. 175 personnes sont venues participer aux différents ateliers proposés lors de cette journée.

### Au Programme :

ATELIERS, JEUX & CO en salle - de 15h30 à 18h30

OBSERVATIONS DE JOUR en nature - de 15h30 à 18h

SORTIE DIURNE (selon météo / inscription sur place / nombre de places limité).



BALADES DE NUIT en nature à 18h30

Une exposition de photos de rapaces nocturnes à la suite de la 13<sup>ème</sup> nuit de la chouette est en cours à la bibliothèque.

Pour les animations à venir :

Club « Eté de la Saint Martin »

**Jeudi 07 mars : Dégustation de BUGNES-** à partir de 14H30 - Salle Terre Nue - Complexe N. Mercier. **Tous les aînés de la commune seront les bienvenus.**

Association pour la Santé d'Angéline:

**Samedi 09 mars : Repas dansant,** à partir de 19h – Salle Belle Eau, Complexe N. Mercier

Loisir Musique

**Samedi 16 Mars : Concert** avec le groupe Chant SONG, Chansons françaises et d'ailleurs, Chorale en 1<sup>ère</sup> partie - 19h30 Salle Belle Eau, Complexe N. Mercier

TOUCH RUGBY:

**Samedi 23 mars : Tournoi International TOUCH** - au Stade Noël Mercier.

APE:

**Dimanche 31 mars : Carnaval des enfants** à partir de 15h départ place de la mairie

### DIVERS – INFORMATIONS

A l'issue de ces échanges, Monsieur le maire avant de clôturer la séance, informe que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € a été remboursée en date du 28 février. Le prochain conseil municipal est prévu le 25 mars 2019.

Le Maire,  
Yves MERCIER

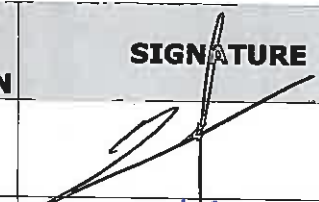




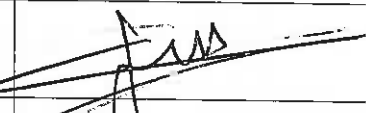

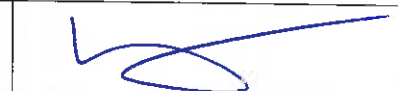




en délégation du Maire  
Martine BERNON  
Maire-Adjointe





APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MARS 2019

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	Non		Pouvoir à M.BERNON
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui		ABSENT. POUVOIR DE A. GOUJON.
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	POUR	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Non	-----	-----
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	